



MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE NATIONALE EN HAUTE-MARNE



OU QUAND L'AUTORITÉ PRÉFECTORALE MÉPRISE LA POLICE !

**UNITÉ SGP POLICE 52 SAISIT
MADAME LA PRÉFÈTE
DE HAUTE-MARNE.**

**UNE DÉCISION UNILATÉRALE BASÉE
SUR AUCUN FONDAMENT...**

**MANQUE
DE RECONNAISSANCE !**

MÉPRIS !

DES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES...

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO**

CHAUMONT, le 27 mars 2023

David MEZIGHECHE
Secrétaire départemental UNITÉ SGP POLICE FO
Département de Haute-Marne

A
Madame Anne CORNET
Préfète de Haute-Marne

Madame la Préfète de Haute-Marne,

Notre organisation syndicale a dernièrement été informée de votre décision, prise au 1^{er} semestre 2022, de ne pas réattribuer trois agents de la CSP CHAUMONT de la promotion 2022 de la médaille d'honneur de la Police Nationale.

Ainsi vous avez refusé de décerner la médaille d'honneur de la Police Nationale échelon or à un troisième comptant 35 années de service effectif.

Il apparaît toutefois que ce choix unilatéral ne soit basé sur aucun fondement, les personnels écartés de cette récompense répondant en tous points aux critères d'éligibilité tels que prévus par Décret n°96-342 du 22 avril 1996 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur de la police nationale modifié par le décret n° 2013-1170 du 17 décembre 2013.

S'agit-il dès lors d'une sanction ou simplement d'une question de catégorie d'emploi ?

Dans le contexte actuel où encore une fois les fonctionnaires de police sont mis à contribution et où les forces de l'ordre, derniers remparts de la nation, sont très souvent stigmatisées, cette absence de reconnaissance de la part de votre autorité est incompréhensible sauf à exprimer un véritable mépris envers les femmes et les hommes qui composent la police de Haute-Marne.

Les agents de la communauté policière injustement écartés se sont toujours efforcés de faire honneur à la Police Nationale en la servant avec professionnalisme et passion durant de nombreuses années.

Cette remise de médaille, en présence de leur famille et de leurs collègues, devait symboliser et sceller leur engagement au sein de la Police Nationale, vous comprendrez dès lors la grande déception qui accompagne votre décision radicale de les écarter sans même tenir compte de leurs états de service.

Au-delà, c'est toute la communauté policière de Haute-Marne qui se sent balouée.

Face à ces interrogations, votre silence ne ferait qu'accroître le sentiment de mépris à leur égard, il vous appartient dès lors d'y apporter des réponses.

Nous avons malheureusement déjà constaté par le passé votre absence de volonté à mettre en exergue l'action des services de la Police Nationale.

En effet, pour exemples, vous avez précédemment refusé d'attribuer la médaille d'honneur de la police Nationale à des policiers ayant « accompli, en service, une action d'éclat ayant mis en péril la vie de son auteur ou témoignant d'une haute conception du devoir », ou en organisant une journée à thème comme la journée de l'uniforme sans représenter la Police, n'acceptant pas la présence d'agents du corps de maîtrise et d'application à défaut d'officiers disponibles.

Nous espérons que votre perception du dialogue social ne se limitera pas à la réception de cette correspondance, nos précédentes missives étant restées lettre morte. Vous comprendrez que si tel était le cas nous serons à même de considérer que ce dialogue est rompu.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire Madame la Préfète à l'assurance de mon profond respect.

**U
52**



**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO**



CHAUMONT, le 27 mars 2023

David MEZIGHECHE
Secrétaire départemental UNITÉ SGP POLICE FO
Département de Haute-Marne

A

Madame Anne CORNET
Préfète de Haute-Marne

Madame la Préfète de Haute-Marne,

Notre organisation syndicale a dernièrement été informée de votre décision, prise au 1^{er} semestre 2022, de ne pas retenir trois agents de la CSP CHAUMONT de la promotion 2022 de la médaille d'honneur de la Police Nationale.

Ainsi vous avez refusé de décerner la médaille d'honneur de la Police Nationale échelon argent à deux agents comptant 20 ans de service effectif et la médaille d'honneur échelon or à un troisième comptant 35 années de service effectif.

Il apparaît toutefois que ce choix unilatéral ne soit basé sur aucun fondement, les personnels écartés de cette récompense répondant en tous points aux critères d'éligibilité tels que prévus par Décret n°96-342 du 22 avril 1996 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur de la police nationale modifié par le décret n° 2013-1170 du 17 décembre 2013.

S'agit-il dès lors d'une sanction ou simplement d'une question de catégorie d'emploi ?

Dans le contexte actuel où encore une fois les fonctionnaires de police sont mis à contribution et où les forces de l'ordre, derniers remparts de la nation, sont très souvent stigmatisées, cette absence de reconnaissance de la part de votre autorité est incompréhensible sauf à exprimer un véritable mépris envers les femmes et les hommes qui composent la police de Haute-Marne.

Les agents de la communauté policière injustement écartés se sont toujours efforcés de faire honneur à la Police Nationale en la servant avec professionnalisme et passion durant de nombreuses années.

Cette remise de médaille, en présence de leur famille et de leurs collègues, devait symboliser et sceller leur engagement au sein de la Police Nationale, vous comprendrez dès lors la grande déception qui accompagne votre décision radicale de les écarter sans même tenir compte de leurs états de service.

Au-delà, c'est toute la communauté policière de Haute-Marne qui se sent bafouée.

Face à ces interrogations, votre silence ne ferait qu'accentuer le sentiment de mépris à leur égard, il vous appartient dès lors d'y apporter des réponses.

Nous avons malheureusement déjà constaté par le passé votre absence de volonté à mettre en exergue l'action des services de la Police Nationale.

En effet, pour exemples, vous avez précédemment refusé d'attribuer la médaille d'honneur de la police Nationale à des policiers ayant « *accompli, en service, une action d'éclat ayant mis en péril la vie de son auteur ou témoignant d'une haute conception du devoir* », ou en organisant une journée à thème comme la journée de l'uniforme sans représentant Police, n'acceptant pas la présence d'agents du corps de maîtrise et d'application à défaut d'officiers disponibles.

Nous espérons que votre perception du dialogue social ne se limitera pas à la réception de cette correspondance, nos précédentes missives étant restées lettre morte. Vous comprendrez que si tel était le cas nous serons à même de considérer que ce dialogue est rompu.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire Madame la Préfète à l'assurance de mon profond respect.

David MEZIGHECHE